



PUBLIC CONCERNÉ

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire. Ce module est destiné à toute personne qui souhaite pouvoir contrôler annuellement les EPI contre les chutes de hauteur (classe 3) et qui sait lire, écrire et comprendre le français.



PRÉREQUIS

- Être majeur



ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.



DURÉE & EFFECTIF

1 jour / 7 heures

Horaires :
9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

8 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS & MÉTHODES

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

CONTENU DU STAGE

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

Formation théorique : 0.5 j

Présentation de la réglementation relative aux travaux en hauteur :

Présentation des obligations et des responsabilités de l'employeur, de l'employé.

Présentation des différents E.P.I. antichute

Formation pratique: 0.5 j

Présentation des enregistrements obligatoires à réaliser durant les vérifications périodiques ;

Définition du mode opératoire de vérification des différents E.P.I. antichute ;

Exercices pratiques de vérification des E.P.I. antichute.

Renseigner les fiches de contrôle

Consigner le contrôle dans le registre de sécurité

TARIF • LIEU • DÉLAI D'ACCÈS

Tarif Inter-entreprises : nous consulter
Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91
Dates : cf. planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf. document en annexe)

CONTACT



01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com



OBJECTIFS

Approvisionner le matériel E.P.I. conformément aux exigences CE ;
Enregistrer le matériel dans le registre de sécurité ;
Gérer la mise à disposition de l'intervenant, les E.P.I. nécessaires et appropriés au travail à réaliser ;
Assurer la traçabilité des E.P.I.
Vérifier les EPI afin de les reconduire, les rebuter ou les envoyer en réparation

ÉVALUATION & VALIDATION

Test de connaissance théorique (QCM)
Contrôle continu pour la partie pratique
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

